



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution

1863 (2009) du Conseil de sécurité

Exécution du budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	550 608 600
Dépenses de 2020/21	525 615 700
Solde inutilisé de 2020/21	24 992 900
Crédits ouverts pour 2021/22	519 874 500
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	519 385 100
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22	489 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	526 933 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(2 236 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	524 696 700

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) [A/76/552 et A/76/711 (version préliminaire)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2022. On trouvera dans les rapports publiés sous les cotes A/76/760 et A/76/735, respectivement, les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général et celles portant sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution 74/295 et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 550 608 600 dollars (montant net : 543 269 700 net) destinés à financer le fonctionnement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Les dépenses de l'exercice ont atteint un montant brut de 525 615 700 dollars (montant net : 517 773 100 dollars) et le taux d'utilisation des crédits s'est établi à 95,5 %, contre 92,5 % pour l'exercice 2019/20. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 24 992 900 dollars, représente 4,5 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 24 992 900 dollars s'explique par l'effet conjugué : a) de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel civil (1 050 000 dollars, soit 1,2 %) et des dépenses opérationnelles (38 437 900 dollars, soit 11,7 %) ; b) du dépassement des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (14 495,000, soit 10,6 %). Un récapitulatif des montants réaffectés (14 495 000 dollars, soit 2,6 %) du groupe III au groupe I figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Bureau pour 2020/21 (A/76/552). Une analyse détaillée des écarts est présentée à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés s'élevaient à 69 638 100 dollars au 30 juin 2021, ce qui représente une diminution de 40 267 500 dollars (36,6 %) par rapport au montant de 109 905 600 dollars enregistré au 30 juin 2020.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement du BANUS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2021 [A/76/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a fait des observations et des recommandations au sujet des anomalies relevées dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement au BANUS (ibid., par. 130 ; voir par. 35 ci-après). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les meilleurs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses engagées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant des dépenses s'élevait à 417 723 600 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 519 385 100 dollars, contre des crédits ouverts de 519 874 500 dollars, soit un solde inutilisé de 489 400 dollars (0,1 %).

7. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 10 mars 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le BANUS depuis sa création s'établissait à 6 188 924 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 724 434 000 dollars ; le montant restant dû était donc de 464 490 000 dollars. D'après les informations actualisées que le Comité s'est fait communiquer, les contributions non acquittées envers le Bureau d'appui s'élevaient à 295 743 200 dollars au 1^{er} avril 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 7 mars 2021, le solde de trésorerie du BANUS s'établissait à 49 579 000 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 111 011 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le BANUS disposait de très faibles liquidités en juin 2021 et avait dû emprunter à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/76/5 (Vol. II), par. 33). **Le Comité consultatif note avec préoccupation qu'au 1^{er} avril 2022, le montant des contributions non acquittées représentait 57 % des crédits ouverts pour 2021/22 pour le Bureau d'appui. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (A/75/822/Add.4, par. 8).**

8. Le Comité consultatif a en outre été informé que les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'au 30 septembre 2021 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 44 000 dollars au 31 décembre 2021. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2021, le montant restant dû s'établissant à 33 110 000 dollars au 31 décembre 2021.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat du BANUS a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009). Le Conseil l'a prorogé du 31 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans sa résolution 2614 (2021), puis dernièrement jusqu'au 31 mars 2023 dans sa résolution 2628 (2022), dans laquelle le Conseil a approuvé la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de reconfigurer la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui devenait la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), pour une période initiale de 12 mois commençant le 1^{er} avril 2022 (résolution 2628 (2022), par. 22).

10. Dans sa résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité a également : a) autorisé les États membres de l'Union africaine à déployer jusqu'au 31 décembre 2022 au

maximum 19 626 membres du personnel en uniforme, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont cinq unités de police constituées, et approuvé la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de retirer 2 000 agents en tenue à cette date ; b) autorisé les États membres de l'Union africaine à déployer, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, au maximum 17 626 membres du personnel en uniforme, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont cinq unités de police constituées. Dans la même résolution, le Conseil a noté que la Proposition conjointe¹ prévoyait des réductions additionnelles du plafond de troupes, qui serait ramené à 14 626 membres du personnel en uniforme (dont un minimum de 1 040 membres du personnel de police) avant la fin de la phase 2 (septembre 2023), puis à 10 626 membres du personnel en uniforme (dont un minimum de 1 040 membres du personnel de police) avant la fin de la phase 3 (juin 2024), et le retrait de la totalité des effectifs avant la fin de la phase 4 (décembre 2024). Il a exprimé son intention d'autoriser ces réductions, en tenant compte de la situation en Somalie et des évaluations techniques conjointes périodiques visées au paragraphe 51 de la résolution.

11. En ce qui concerne le BANUS, dans la résolution [2628 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a notamment prié le Secrétaire général de continuer de fournir un appui logistique et de mettre au point un plan d'appui logistique approprié (voir par. 12 ci-après), conformément aux dispositions des paragraphes 26 et 27 de la résolution, exprimé son intention d'envisager d'augmenter le nombre d'agents des forces de sécurité somaliennes pouvant bénéficier d'un appui du BANUS tel que visé au paragraphe 37, et souligné qu'il importait que l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes travaillent conjointement avec le BANUS en vue de fournir l'appui logistique, et qu'elles associent le BANUS à la planification pour ce qui est des opérations militaires, de la sécurité des aéroports et des convois, de la protection des civils et de la protection des principales voies de ravitaillement (résolution [2628 \(2022\)](#), par. 37 à 39).

B. Ressources nécessaires

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une lettre du Contrôleur de l'ONU, qui indiquait que, en raison de la présentation tardive de la proposition conjointe de l'Union africaine et de l'ONU sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition d'une mission reconfigurée de l'Union africaine et des modalités relatives à l'appui logistique fourni par l'ONU à partir de 2022, le Secrétariat avait élaboré le projet de budget pour 2022/23 en se fondant sur le mandat du BANUS tel qu'énoncé dans les résolutions [2568 \(2021\)](#) et [2614 \(2021\)](#) (voir par. 9 ci-dessus). Le Comité a été informé que, conformément aux dispositions de la résolution [2628 \(2022\)](#), le Secrétaire général mettrait au point un plan d'appui logistique approprié, en consultation avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien. L'incidence sur les hypothèses budgétaires formées pour l'exercice 2022/23 ne pourrait être déterminée avec exactitude qu'une fois ce plan aurait été élaboré. Toutefois, compte tenu du concept des opérations de l'ATMIS, le Secrétariat a estimé que les activités suivantes pourraient avoir des incidences financières sur le projet de budget du BANUS pour 2022/23 : a) examen complet du matériel appartenant aux contingents de l'AMISOM visant à remplacer le matériel inadéquat par du matériel qui convienne mieux à l'ATMIS ; b) mise en place de bases de soutien

¹ Présentée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général le 7 mars 2022, la proposition a été élaborée conjointement avec l'Union africaine, en concertation avec le Gouvernement fédéral somalien et les donateurs, et concernait les objectifs stratégiques, la taille et la composition d'une mission reconfigurée de l'Union africaine en Somalie, comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution [2568 \(2021\)](#) [résolution [2628 \(2022\)](#)].

logistique conjointes et de centres d'opérations conjoints ; c) acquisition de moyens aériens supplémentaires, notamment des drones ; d) retrait de 2 000 membres du personnel en uniforme de l'ATMIS avant fin décembre 2022 ; e) mise en place d'unités de soutien supplémentaires ; f) augmentation des effectifs civils de l'ATMIS (qui passent de 70 à 85 personnes).

13. Le Comité consultatif a été informé que, en dépit de ce qui précède, du point de vue de la planification, l'appui logistique apporté à l'ATMIS devrait être exécuté dans les limites du projet de budget du BANUS pour 2022/23, dont le montant s'élève à 526,9 millions de dollars. Les changements apportés au mandat, aux hypothèses budgétaires et au cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le BANUS pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022 et l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 seraient pleinement pris en compte dans les rapports sur l'exécution du budget correspondants.

14. **Le Comité consultatif note que le projet de budget pour le BANUS pour l'exercice 2022/23 a été présenté par le Secrétaire général en février 2022, avant l'adoption de la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 2022. Par conséquent, les hypothèses retenues dans le projet de budget ne prennent pas en compte les changements demandés dans la résolution du Conseil. Le Comité compte que des informations actualisées au sujet de l'incidence de la résolution du Conseil sur le mandat et le projet de budget du BANUS pour 2022/23, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'appui logistique approprié et le retrait de 2 000 membres du personnel en uniforme de l'ATMIS avant fin décembre 2022, seront présentées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

15. **Par ailleurs, le Comité consultatif compte que, en élaborant le plan d'appui logistique, le BANUS mettra à profit les enseignements qu'il a tirés de ses activités d'appui à l'AMISOM et les meilleures pratiques appliquées dans d'autres opérations afin d'être plus efficace et d'utiliser plus judicieusement les ressources dans ses activités d'appui à l'ATMIS, notamment dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir par. 35 ci-après).**

16. Le budget proposé pour l'exercice 2022/23, dont le montant s'élève à 526 933 600 dollars, fait apparaître une augmentation de 7 059 100 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits de 519 874 500 dollars ouverts pour 2021/22 (voir le tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Dépenses	Montant	Dépenses	Dépenses	Variation	
	alloué (2020/21)	(2020/21)	alloué (2021/22)	au 31 mars 2022	prévues (2022/23)	Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	136 659,4	151 154,4	146 716,5	131,501,3	146 087,5	(629,0)	(0,4)
Personnel civil	86 364,2	85 314,2	90 657,9	68,076,8	94 362,6	3 704,7	4,1
Dépenses opérationnelles	327 585,0	289 147,1	282 500,1	218,145,5	286 483,5	3 983,4	1,4
Montant brut	550 608,6	525 615,7	519 874,5	417,723,6	526 933,6	7 059,1	1,4

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/76/711) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif autorisé et proposé pour 2022/23 ^b	Variation
Contingents des Nations Unies	10	10	–
Contingents de l'AMISOM	18 586	18 586	–
Personnel de police de l'AMISOM	240	240	–
Membres d'unités de police constituées de l'AMISOM	800	800	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu des hypothèses retenues dans le projet de budget établi par le Secrétaire général pour 2022/23 (A/76/711). Dans sa résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement du même effectif maximal de membres du personnel en uniforme pour l'ATMIS et le retrait de 2 000 d'agents en uniforme, jusqu'au 31 décembre 2022 (voir par. 10, 12 et 13 ci-dessus).

17. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 s'élève à 146 087 500 dollars, ce qui représente une diminution de 629 000 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (voir A/76/711, par. 73 à 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police tient principalement au fait que, compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents, on prévoyait une baisse du coût moyen de la relève des contingents, des policiers et des unités de police constituées de l'Union africaine (voir par. 10, 12 et 13 ci-dessus).

Livraison des rations

18. En ce qui concerne l'augmentation du coût de la livraison des rations qui est prévue pour 2022/23 pour les contingents (A/76/711, par. 73), le Comité consultatif rappelle qu'il a constaté que les coûts de la livraison des rations avaient fortement augmenté depuis plusieurs années en raison du transfert continu de cette tâche entre les trois parties concernées (BANUS, fournisseurs de rations et tiers contractants) (voir A/75/822/Add.4, par. 14). Il est indiqué dans le projet de budget qu'actuellement, 40 % des rations sont livrées par avion et 60 % par la route (voir A/76/711, sect. V.B), mais, ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en 2022/23, le BANUS livrerait 59 % des rations en utilisant ses propres moyens aériens et les 41 % restants seraient livrés par un prestataire extérieur de services logistiques aériens.

19. Le Comité consultatif note que les informations détaillées qu'il a demandées, avec l'approbation de l'Assemblée générale, ne sont pas fournies dans le projet de budget pour 2022/23. Le Comité rappelle qu'il a constaté avec inquiétude à l'époque l'absence d'une analyse coûts-avantages et le manque de transparence dans la gestion du contrat concernant les rations. Il espère que les enseignements tirés seront pris en compte dans la gestion du contrat actuel sur les rations (voir également par. 15 ci-dessus). En prenant en considération la réorganisation de l'AMISOM, qui devient l'ATMIS, le Comité compte que des informations plus détaillées sur la gestion des contrats relatifs aux rations, notamment la planification des livraisons, le nombre de sites attribués à chaque partie et les prévisions de dépenses y afférentes, seront communiquées dans les prochains projets de budget (voir A/75/822/Add.4, par. 14).

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

20. En ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (voir [A/76/711](#), par. 4), ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le fonds avait été établi comme suite aux résolutions du Conseil de sécurité pour soutenir l'AMISOM et, dans un premier temps, l'Armée nationale somalienne dans les opérations que celle-ci menait conjointement avec l'AMISOM et avait été par la suite étendu pour soutenir également les forces de sécurité somaliennes, notamment la police. Depuis sa création jusqu'au début d'avril 2022, il a reçu des contributions d'un montant total de 148 322 200 dollars versées par 55 donateurs, le solde des fonds à l'appui de l'AMISOM s'élevant à 1,9 million de dollars et le solde des fonds à l'appui des forces de sécurité somaliennes atteignant seulement 0,54 million de dollars. C'est pourquoi le BANUS avait lancé des appels d'urgence auprès des donateurs pour que des contributions soient versées au fonds d'affectation spéciale à l'appui des forces de sécurité somaliennes pour qu'il puisse continuer de soutenir l'exécution des mandats. **Le Comité consultatif se félicite des contributions versées par les donateurs au fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes et compte que le Bureau d'appui poursuivra ses activités de collecte de fonds.**

21. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2021/22	Effectif déployé au 28 février 2022	Effectif proposé 2022/23	Variation
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	366	340	366	–
Personnel recruté sur le plan national ^a	189	138	189	–
Volontaires des Nations Unies	20	15	20	–
Personnel fourni par des gouvernements	6	5	6	–
Total	581	498	581	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

22. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 94 362 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 704 700 dollars (4,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (voir [A/76/711](#), par. 76 à 79). Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation tient principalement à l'application du barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan international qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En ce qui concerne la hausse du montant versé aux Volontaires des Nations Unies au titre du congé de détente comme suite à la modification de l'organisation des voyages effectués par cette catégorie de personnel (ibid., par. 78), le Comité a été informé que le BANUS versait aux Volontaires des Nations Unies un montant forfaitaire de 960 dollars au titre des frais de voyage pour congé de détente, à raison de cinq voyages en moyenne par an, et que ces dépenses étaient prises en compte dans le projet de budget pour 2022/23.

Recommandations concernant les postes

23. En ce qui concerne le personnel civil, 581 postes et emplois de temporaire sont proposés au total pour l'exercice 2022/23, soit le même nombre que celui approuvé pour l'exercice 2021/22. Le Comité consultatif s'est fait confirmer qu'aucun changement n'était proposé pour les effectifs civils pour 2022/23. Le Comité rappelle qu'entre les exercices 2016/17 et 2019/20, le BANUS a procédé à plusieurs réorganisations et apporté maints changements au tableau d'effectifs, et qu'il a estimé qu'il faudrait prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures (voir [A/75/822/Add.4](#), par. 21, [A/74/737/Add.8](#), par. 12, et [A/73/755/Add.8](#), par. 27 et 28).

Taux de vacance

24. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance qui ont été constatés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité note qu'aucune justification n'est donnée pour l'application de taux différents des taux de vacance effectifs constatés pendant l'exercice en cours : a) un taux de 20 % est proposé pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, alors qu'au 31 mars 2022, les taux effectifs étaient de 25 % et 28,2 % et les taux moyens effectifs étaient de 22,5 % et 29,5 %, respectivement ; b) un taux de 10 % est proposé pour les Volontaires des Nations Unies, contre un taux effectif de 25 % et un taux moyen effectif de 20 % au 31 mars 2022 ; c) un taux de 0 % est proposé pour le personnel fourni par des gouvernements, contre un taux effectif de 50 % et un taux moyen effectif de 16,7 % au 31 mars 2022.

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2020/21	Taux effectif 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux moyen effectif au 31 mars 2022	Taux proposé 2022/23
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	9,0	7,6	8,0	6,6	8,2	8,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	20,0	20,0	20,0	25	22,5	20,0
Agents des services généraux	9,0	27,5	20,0	28,2	29,5	20,0
Volontaires des Nations Unies	10,0	20,0	20,0	25	20	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	33,3	0,0	50	16,7	0,0

25. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux retenus diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus ([A/75/822/Add.4](#), par. 24).**

Postes vacants

26. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, sur les 82 postes et emplois qui étaient vacants au 28 février 2022, 38 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 SM, 4 AN et 30 GN) l'étaient depuis deux ans ou plus (de 24 à 56 mois), soit 28 de plus par rapport à mars 2021 où il y avait 10 postes vacants depuis longtemps. Le Comité a été informé qu'une procédure de sélection avait été lancée pour le poste vacant depuis le plus longtemps (GN, 56 mois) et que celui-ci devrait être pourvu d'ici au 1^{er} juin

2022. Il a également été indiqué que, si la procédure de recrutement pour la plupart des postes vacants depuis longtemps en était à divers stades, trois postes [1 de spécialiste de la sécurité incendie (SM) et 2 d'assistant(e) au budget et aux finances (GN)] seraient passés en revue dans le contexte de la révision des effectifs nécessaires pour appuyer l'ATMIS (voir par. 11 et 12 ci-dessus). Le Comité note qu'entre mars 2021 et février 2022, le nombre total de postes et d'emplois vacants de longue date était passé de 10 à 38 et le nombre total de postes et d'emplois vacants était passé de 80 à 82. **Le Comité consultatif note que la majorité des postes et emplois vacants depuis deux ans ou plus sont encore ceux soumis à recrutement sur le plan national (voir A/75/822/Add.4, par. 25 ; voir également par. 30 et 31 ci-après). Il compte que des informations actualisées sur les recrutements aux postes et emplois vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

27. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un organigramme où sont indiqués les postes et emplois vacants (voir annexe). **Le Comité consultatif compte que des organigrammes indiquant clairement les postes et emplois vacants seront présentés dans les prochains projets de budget pour les opérations de maintien de la paix. Il rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (résolution 75/306, par. 17).**

Transfert de postes de Mogadiscio à Nairobi

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison des conditions opérationnelles en Somalie, le BANUS devait passer en revue périodiquement les effectifs présents sur le terrain et la répartition géographique de son personnel, compte tenu en particulier de l'évolution des conditions de sécurité, des considérations stratégiques et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Un examen de l'importance des activités relatives au programme a été entrepris durant la pandémie dans le cadre du plan de continuité des opérations en vue de garantir l'exécution du mandat, tout en réduisant le nombre de membres du personnel présents dans la zone à haut risque pour ne pas les exposer à des risques physiques et sanitaires. Pour ce faire, on a recensé les fonctions qui étaient essentielles à l'exécution du mandat, puis on a déterminé quelles fonctions exigeaient la présence du personnel sur place. Un autre examen a ensuite permis de déterminer le nombre minimal de membres du personnel qui exécutaient des fonctions nécessitant une présence sur place à tout moment. On a envisagé de transférer à Nairobi les fonctions qui pouvaient être exécutées efficacement à distance, les membres du personnel concernés devant se rendre périodiquement en Somalie. Les personnes qui exerçaient des fonctions nécessitant une présence sur place étaient soumises à un cycle de roulement, chacune d'elle devant travailler en Somalie pendant une période donnée. Dans le cadre des mesures d'atténuation des effets de la COVID-19, tous les agents recrutés sur le plan national travaillant en Somalie ont été astreints aux modalités de travail aménagées.

29. Le Comité consultatif a également été informé que, comme suite à un examen effectué en 2021 concernant le déploiement du personnel recruté sur le plan international après la pandémie, 15 postes du BANUS avaient été transférés de la Somalie au Kenya (1 D-1, 4 P-4, 3 P-3, 6 SM et 1 AN) et avaient été réaffectés avec des fonctions similaires, l'intitulé des postes restant inchangé, seul étant changé l'emplacement géographique des postes. Ayant demandé des précisions sur le

transfert d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, le Comité a été informé que le poste était vacant au moment du transfert et que, dans le cadre du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs établi par le Secrétaire général, les responsables d'entités appliquaient certaines dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU et du Règlement financier et des règles de gestion financière, notamment la disposition 4.8 du Règlement du personnel intitulée « Changement de lieu d'affectation officiel ». Après le transfert du poste à Nairobi, la procédure de recrutement avait été lancée au nouveau lieu d'affectation. Les administrateurs recrutés sur le plan national ont la nationalité du pays où se trouve le poste considéré. Il a également été indiqué qu'à titre d'exemple de la différence de salaire net entre Mogadiscio et Nairobi (pour un poste P-4 (échelon 6) avec 3 personnes à charge), le montant total annuel serait de 37 228 dollars de moins si l'intéressé ou l'intéressée était affecté à Nairobi. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget au sujet du transfert de postes du BANUS de la Somalie au Kenya.**

Transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national

30. Le Comité consultatif a examiné les questions relatives à un plus grand recours par le BANUS à du personnel recruté sur le plan national (A/75/822/Add.4, par. 27 à 29 ; voir également A/76/711, sect. V). Ayant posé la question, le Comité a été informé que le BANUS convenait qu'il devait faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, mais qu'il avait de la difficulté à trouver des candidats et candidates qualifiés et expérimentés, malgré les mesures spéciales tendant à exiger moins d'expérience qui avaient été approuvées par le Bureau des ressources humaines en 2018 et 2019. Certains candidats et candidates étaient également découragés par les restrictions en matière de sécurité et les procédures compliquées de vérification des antécédents. Le BANUS avait lancé un programme de communication visant à attirer un plus grand nombre de candidats et candidates qualifiés, programme qui, conjugué avec les mesures spéciales, avait permis de réduire le nombre de postes vacants depuis longtemps mais pas d'améliorer la qualité des candidatures reçues pour les emplois à pourvoir en Somalie. Le BANUS demeurait déterminé à pourvoir les emplois soumis à recrutement national actuellement vacants et à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national par la formation et l'accompagnement des carrières. À cette fin, il avait augmenté le financement des activités de formation et d'organisation des carrières pour le personnel recruté sur le plan national, et la direction s'était efforcée de recenser les domaines dans lesquels des responsabilités supplémentaires pouvaient être confiées au personnel recruté sur le plan national déjà en poste. Le syndicat du personnel recruté sur le plan national avait été consulté sur les moyens d'améliorer la contribution du personnel recruté sur le plan national à l'exécution du mandat. Par ailleurs, le BANUS avait organisé des consultations visant à établir une stratégie de transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. Le renforcement des capacités et la responsabilisation des institutions nationales somaliennes seront un objectif important de la réorganisation du BANUS et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et de la stratégie visant à faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national.

31. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la mission (résolution 75/306, par. 18). Le Comité compte que le Bureau d'appui ne ménagera aucun effort pour explorer les possibilités de recourir à du personnel recruté sur le plan national, y compris**

des Volontaires des Nations Unies, pour l'exécution de ses activités (A/75/822/Add.4, par. 29). Il estime en particulier que le Bureau d'appui doit intensifier les activités de planification et de renforcement des capacités au niveau national dans le contexte des modifications apportées à son mandat par la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité. Il attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain projet de budget de la mission, des informations actualisées sur l'établissement d'une stratégie de transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national.

32. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	1 163,0	152,6	677,9	160,0	662,3	(15,6)	(2,3)
Voyages officiels	1 795,2	1 010,1	1 461,1	880,0	1 465,5	4,4	0,3
Installations et infrastructures	93 914,9	94 744,2	80 485,9	62,173,8	87 185,5	6 699,6	8,3
Transports terrestres	18 816,8	13 693,1	11 917,5	8,436,6	15 949,4	4 031,9	33,8
Opérations aériennes	81 568,1	59 140,4	75 735,4	59,856,6	73 337,3	(2 398,1)	(3,2)
Opérations maritimes ou fluviales	190,3	1 820,9	943,4	241,0	955,1	11,7	1,2
Communications et informatique	41 412,9	40 925,1	37 913,7	28,243,1	37 634,5	(279,2)	(0,7)
Santé	16 674,1	13 142,3	11 474,5	9,853,1	10 358,3	(1 116,2)	(9,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	72 049,7	64 518,4	61 890,7	48,301,3	58 935,6	(2 955,1)	(4,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total	327 585,0	289 147,1	282 500,1	218,145,5	286 483,5	3 983,4	1,4

33. Les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles s'élèvent à 286 483 500 dollars pour 2022/23 [soit une augmentation de 3 983 400 dollars (1,4 %)], ce qui tient à la hausse des dépenses prévues au titre des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres et des opérations maritimes ou fluviales, compensée par la baisse des dépenses prévues à d'autres rubriques budgétaires (voir A/76/711, par. 80 à 85).

34. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :

a) *Consultants et services de consultants.* Des crédits de 662 300 dollars sont demandés pour 2022/23, alors que le montant des dépenses s'élevait à 152 600 dollars pour 2020/21 et à 160 000 dollars au 31 mars 2022. Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée, comme indiqué par l'Assemblée

générale (résolution 75/306, par. 14). Il recommande donc une réduction de 20 % (132 500 dollars) du montant demandé au titre des consultants et services de consultants ;

b) *Voyages officiels.* Des crédits de 1 465 500 dollars sont demandés pour 2022/23, ce qui représente une augmentation de 4 400 dollars (0,3 %). Le montant des dépenses effectives s'élevait à 1 010 100 dollars pour 2020/21 et à 880 000 dollars au 31 mars 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources demandées pour les voyages officiels, y compris les voyages de formation, étaient fondées sur l'hypothèse selon laquelle la pandémie de COVID-19 serait maîtrisée et que le BANUS reprendrait son fonctionnement normal en 2021/22. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait davantage tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Il réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages liés à la participation à des ateliers, conférences ou réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc une réduction de 20 % (293 100 dollars) du montant demandé au titre des voyages officiels ;**

c) *Installations et infrastructures.* Les crédits demandés s'élèvent à 87 185 500 dollars, soit une augmentation de 6 699 600 dollars (8,3 %), qui tient à l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) des services d'entretien (5 569 900 dollars, soit 56,5 %), en raison de services supplémentaires de gestion des stocks et du reclassement des dépenses (voir par. 36 ci-après) ; b) des carburants et lubrifiants (5 603 500 dollars, soit 30,3 %), en raison d'une hausse du prix du carburant pour groupes électrogènes et d'une hausse des frais d'exploitation et de gestion due à une modification des arrangements contractuels (voir A/76/711, par. 80). **Vu les lacunes recensées par le Comité des commissaires aux comptes (voir par. 35 ci-après) et les incertitudes concernant la transition à l'ATMIS, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (1 004 900 dollars) de l'augmentation de 6 699 600 dollars proposée au titre des installations et infrastructures ;**

d) *Transports terrestres.* Des crédits de 15 949 400 dollars sont demandés pour 2022/23 (une augmentation de 4 031 900 dollars, soit 33,8 %) en vue de l'acquisition de véhicules à usage spécial et de moyens de transport terrestre destinés à remplacer les véhicules et le matériel vétustes (ibid., par. 81). **Vu les observations du Comité des commissaires aux comptes (voir par. 35 ci-après) et les incertitudes concernant la transition à l'ATMIS, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 % (806 400 dollars) de l'augmentation de 4 031 900 dollars proposée au titre des transports terrestres.**

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

35. Le Comité des commissaires aux comptes a relevé des lacunes dans la gestion des immobilisations corporelles et des stocks et a constaté notamment que les niveaux des stocks requis n'étaient pas établis, que des stocks et des véhicules étaient détenus en excédent et que de nouveaux achats étaient faits alors que des articles restaient inutilisés en stock [A/76/5 (Vol. II), par. 130 a), b) et d)]. Il a constaté que le BANUS n'avait pas établi le niveau des stocks maximal, le niveau des stocks de sécurité, le niveau des stocks minimal et le seuil de réapprovisionnement, comme l'exige le manuel de gestion centralisée des entrepôts sur le terrain. Au BANUS, des achats ont continué d'être faits pour 29 articles différents, alors qu'une centaine d'unités étaient détenues en stock pour chacun d'eux. Au 30 juin 2021, par exemple, pour un certain type d'article référencé dans Umoja, il y avait en stock 103 unités, dont la valeur atteignait 11 900 dollars. Pendant l'exercice 2020/21, seulement 2 des 103 unités ont été utilisées, mais 200 unités supplémentaires ont été achetées. En ce qui concerne les

stocks et les véhicules excédentaires, le Comité des commissaires aux comptes a noté que le nombre de véhicules légers détenus par certaines missions était supérieur à celui autorisé selon le coefficient fixé dans le manuel des coûts et le coefficient standard, et que le BANUS en détenait 210 alors que le nombre autorisé était de 122 véhicules (voir par. 15 ci-dessus).

Comptabilisation des charges

36. Le Comité consultatif a examiné le problème des modifications apportées par le BANUS à plusieurs rubriques budgétaires relevant des dépenses opérationnelles, sans que les documents correspondants fournissent des explications, ce qui rendait difficiles son examen et son analyse du projet de budget (A/75/822/Add.4, par. 38, et A/74/737/Add.8, par. 20). Le Comité note que dans le projet de budget pour 2022/23, les charges afférentes aux services de gestion des stocks sont comptabilisées non plus à la rubrique Autres services divers (diminution totale : 1 981 200 dollars) sous Fournitures, services et matériel divers mais à la rubrique Services d'entretien (augmentation totale : 5 569 900 dollars) sous Installations et infrastructures (voir par. 34 c) ci-dessus). Dans les renseignements communiqués au Comité, il est indiqué que ce transfert est dû à la rectification des numéros d'identification des produits dans Umoja. **Le Comité consultatif note que, en ce qui concerne les ressources demandées au titre des services de gestion des stocks pour 2022/23, le projet de budget ne donne pas de précisions sur le montant transféré d'une rubrique budgétaire à l'autre ni sur le montant supplémentaire demandé. Le Comité espère encore une fois que le BANUS veillera à ce que les charges soient correctement comptabilisées et réaffirme que des justifications et des informations détaillées concernant ces modifications doivent figurer dans les documents budgétaires correspondants (A/75/822/Add.4, par. 38).**

37. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués au sujet d'une question connexe, le Comité consultatif relève également des erreurs de comptabilisation des charges pour l'exercice 2021/22 : a) des dépenses négatives d'un montant de 614 400 dollars correspondant aux prélèvements sur la masse salariale n'ont pas été imputées sur la bonne ligne de dépense lors de l'enregistrement mensuel des états de paie ; b) un montant de 6,3 millions de dollars engagé au titre des services d'entretien des installations a été imputé par erreur sur une autre ligne de dépense de la même rubrique Construction et aménagement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'erreur d'écriture concernant l'état de paie sera corrigée et le montant considéré sera imputé sur la bonne ligne de dépense et dans la bonne rubrique budgétaire avant la clôture de l'exercice 2021/22.

Achat de matériel technologique et déploiement de systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers

38. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la plupart des solutions technologiques de pointe étaient acquises dans le cadre de marchés établis du système des Nations Unies. Durant les exercices 2019/20 et 2020/21, on a acheté notamment des systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers, des systèmes de contre-mesures électroniques, des terminaux de visioconférence, des systèmes photovoltaïques et des systèmes de télésurveillance en circuit fermé. En ce qui concerne les systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers, le Comité a été informé que ceux installés à Mogadiscio, Kismayo et Dhooble étaient pleinement opérationnels, mais que la mise en place de ces systèmes à Baidoa et à Jowhar avait été retardée par les perturbations et les difficultés causées par les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19, les interdictions de voyager et l'incapacité du fournisseur d'envoyer son personnel sur place compte tenu des mesures de précaution liées à la COVID-19. **Le Comité consultatif compte que**

des informations actualisées sur le déploiement des systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers seront communiquées dans le prochain projet de budget.

39. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 34 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

40. Le Comité consultatif a examiné la question du recrutement des femmes au Bureau d'appui, y compris les difficultés rencontrées au fil des ans (A/75/822/Add.4, par. 48). D'après les informations que le Comité s'est fait communiquer, au 28 février 2022, le pourcentage de femmes avait augmenté parmi le personnel recruté sur le plan international (passant de 29 % à 47 %), les administrateurs recrutés sur le plan national (passant de 47 % à 50 %) et les Volontaires des Nations Unies (passant de 47 % à 53 %), mais il a diminué dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national (passant de 44 % à 32 %), par rapport à décembre 2020. **Le Comité consultatif note l'augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies et compte que le BANUS poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel.**

Achats auprès de pays en développement

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BANUS avait redoublé d'efforts pour multiplier les achats auprès de pays en développement et de pays en transition, en particulier la Somalie et les pays d'Afrique de l'Est, et qu'il avait, à ce titre, chargé certains responsables des achats d'améliorer les activités de communication et d'appui auprès des fournisseurs locaux et de mener des activités de communication au moyen des médias numériques locaux, du site Web du BANUS et des réseaux sociaux, collaboré avec le Gouvernement fédéral, les autorités locales, les chambres de commerce et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et fait traduire en somali les documents relatifs aux marchés. Le Comité s'est fait communiquer des informations sur les opérations d'achat du BANUS de 2017 à 2021 (voir le tableau ci-après).

Opérations d'achat du BANUS de 2017 à 2021

(En dollars des États-Unis)

Groupe de pays	Montant				
	2017	2018	2019	2020	2021
Pays en développement	261 372 251,78	214 615 318,54	205 343 005,26	221 574 546,50	216 049 376,92
Pays en transition	403 000,00	1 736 196,87	184 977,00	107 143,31	70 530,00
Pays développés	64 953 868,61	71 427 063,91	89 276 976,17	78 051 536,52	99 088 403,13
Total	326 729 120,39	287 778 579,32	294 804 958,43	299 733 226,33	315 208 310,05

42. Le Comité consultatif note d'après les données ci-dessus que, par rapport à 2017, le montant des achats effectués par le BANUS auprès des pays en

développement a diminué en 2021, passant de 261,4 millions de dollars (80 %) à 216,1 millions de dollars (68,5 %), et le montant des achats effectués auprès des pays en transition a également diminué, passant de 403 000 dollars à 70 530 dollars, tandis que le montant des achats effectués auprès des pays développés a augmenté, passant de 65 millions de dollars (20 %) à 99,1 millions de dollars (31,4 %). **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015 et prié de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (résolution 75/306, par. 8). Le Comité compte que des informations actualisées sur les achats du Bureau d'appui seront communiquées dans le prochain projet de budget.**

Projets relatifs à l'environnement et mesures d'atténuation

43. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les projets environnementaux prévus par le BANUS dans les domaines de la production d'électricité (notamment l'achat et l'installation de cinq systèmes photovoltaïques de 50 kVA raccordés au réseau), de la gestion de l'eau, du recyclage et des mesures d'atténuation, y compris des opérations de nettoyage. Un montant de 96 000 dollars est demandé pour assainir les 30 tonnes de terre polluée extraites à l'endroit où se trouvent des groupes électrogènes et des réservoirs de carburant dans les camps. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que tous les sols contaminés devaient être traités pour éviter la pollution des ressources en eau souterraines, des zones marines et côtières et de la faune et de la flore, et que tous les groupes électrogènes étaient installés sur des surfaces en béton, avec des infrastructures de confinement. Les 30 tonnes de terre polluée provenaient de l'huile usagée qui avait été accidentellement déversée le long des côtes.

44. Le Comité consultatif a examiné les mesures de dépollution des sols prises par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les bonnes pratiques connexes dans son rapport (A/72/852, par. 16). **Le Comité consultatif prend note des projets relatifs à l'environnement que doit exécuter le BANUS, notamment les mesures correctives. Le Comité compte que le Bureau d'appui prendra tous les mesures voulues conformément aux directives en matière d'environnement et de gestion des déchets formulées par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel et dans le respect des lois et pratiques environnementales applicables du Gouvernement hôte, afin d'éviter tout impact sur l'environnement et de garantir un nettoyage complet de tous les sols contaminés (voir *ibid.*, par. 17).**

VI. Conclusion

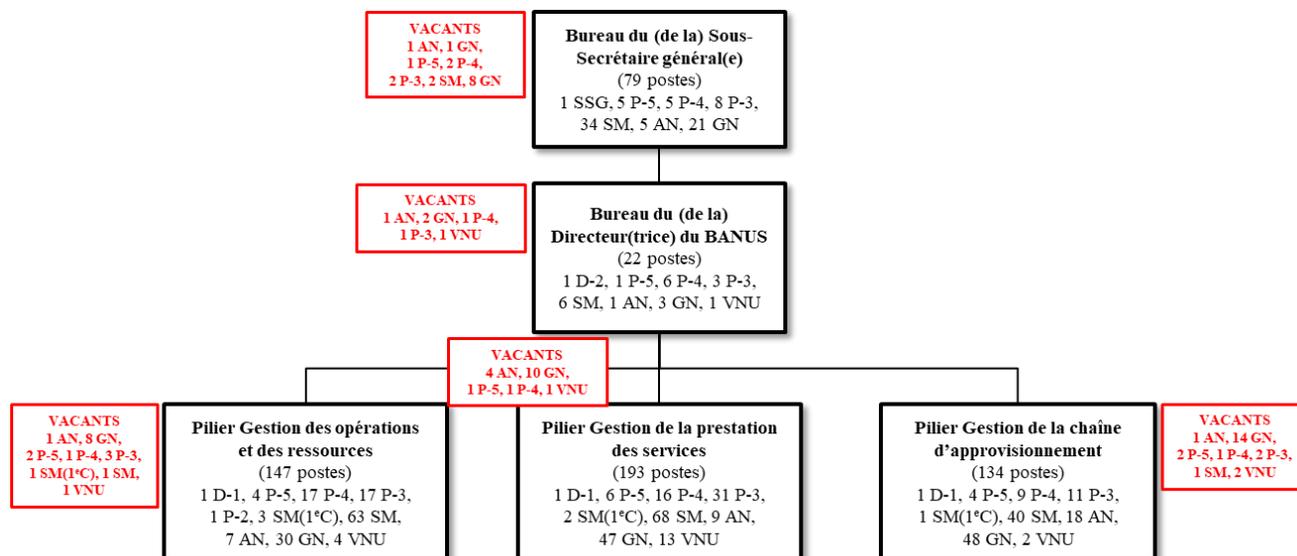
45. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/552). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 24 992 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, ainsi que le montant de 16 858 800 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021 [produits des placements (929 900 dollars), produits divers ou accessoires (3 275 200 dollars)**

et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (12 653 700 dollars)], soient portés au crédit des États Membres.

46. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Bureau d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/711). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 2 236 900 dollars et ramenés de 526 933 600 dollars à 524 696 700 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 524 696 700 dollars aux fins du fonctionnement du Bureau d'appui pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

Annexe

Organigramme du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, et postes et emplois vacants



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.